



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Brigade des sapeurs-pompiers de Paris

Question écrite n° 45400

Texte de la question

M. Rene Galy-Dejean appelle l'attention de M. le ministre de l'interieur sur les consequences inevitables de la reforme du service national pour la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Pres d'un quart des effectifs actuels etant des appeles, il parait souhaitable de determiner des maintenant dans quelles conditions interviendra leur remplacement et d'evaluer precisement les incidences diverses du choix de professionnels ou de volontaires. Il est meme indispensable d'engager des 1997 une premiere phase de recrutement quel que soit le choix definitif et de prevoir dans le prochain budget une enveloppe financiere qui permettra d'obtenir une repartition coherente sur quatre ou cinq ans du surcout budgetaire ineluctable entraine par le repyramidage, l'augmentation mathematique du pourcentage des grades et la solde speciale progressive attribuee aux volontaires qui aura un cout largement superieur a la solde forfaitaire des appeles. Ce surcout a prevoir est estime par la brigade entre 60 et 65 millions de francs des 1997, soit une augmentation globale du budget de fonctionnement subventionne de la brigade de 6 %. Dans l'hypothese ou ces incidences budgetaires ne seraient pas prises en compte, une reduction des effectifs de 220 unites devrait alors intervenir, ce qui mettrait en peril la capacite operationnelle de la BSPP, oberee deja par l'augmentation constante du nombre d'interventions et la stagnation des moyens mis a sa disposition. La securite de millions de personnes des institutions publiques etant en jeu si nous n'adoptons pas, des aujourd'hui, les dispositions necessaires, l'auteur de la presente question demande a M. le ministre de l'interieur s'il envisage de prendre sa part dans l'effort que vont engager a ce sujet le departement de la ville de Paris, compte tenu de la clef de repartition actuelle.

Texte de la réponse

La reforme du service national est susceptible d'avoir des consequences importantes sur le fonctionnement des formations participant a la securite civile comme la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le bataillon des marins-pompiers de Marseille et les unites d'instruction et d'intervention de la securite civile. S'agissant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, 16 % de ses effectifs sont actuellement composes d'appelles, dont certains occupent des emplois de techniciens de haut niveau (medecin, techniciens, informaticiens, architectes, etc.) Il convient toutefois de distinguer deux questions liees a la reforme du service national, dont les modalites de traitement et les effets sont differents. La premiere question a trait au regime des soldes de certains personnels engages qui est actuellement dependant de l'existence du service national. La mise en place d'une grille unique de remuneration des militaires du rang sous contrat implique un surcout financier des 1997, du a la suppression des soldes forfaitaires qui sont actuellement versees aux militaires du rang sous contrat pendant la duree de leur service national. Dans ce cadre, les soldes speciales progressives qui sont versees pendant la duree legale de leur service national aux militaires du rang sous contrat, caporaux et sapeurs, sont egalement supprimees au profit d'une mensualisation. Afin de maintenir au meme niveau le revenu net des beneficiaires des soldes speciales progressives susvisees, les cotisations sociales (pensions, CSG, RDS,...) seront prises en charge par la brigade. A ce cout s'ajoutera la revalorisation indiciaire des traitements des caporaux-chefs afin que ces derniers, qui dans le systeme actuel beneficent deja de la mensualisation, puissent continuer a percevoir une solde superieure a celles des caporaux et de sapeurs. Cette reforme de la grille des soldes se

traduira donc en 1997 par un cout supplementaire de 80 MF, a supporter par le budget alloue a la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. La seconde question a trait au remplacement des appeles servant a la brigade des sapeurs-pompiers de Paris a partir de 1998/1999 par des engages et par des volontaires. Le surcout de ce remplacement est estime a 153 MF, dans l'hypothese ou le remplacement serait realise pour moitie par des engages et pour moitie par des volontaires. Enfin, une reunion interministerielle, destinee notamment a examiner de maniere approfondie les implications de la reforme du service national sur le fonctionnement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, est en cours. Elle devrait permettre en particulier d'etudier les modalites de compensation financiere de la reforme du regime des soldes au benefice du ministere de l'interieur et des collectivites territoriales qui participent au financement de cette unite.

Données clés

Auteur : [M. Galy-Dejean René](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45400

Rubrique : Securite civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 novembre 1996, page 6098

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1546